

Conception de 5 cabanes à livres artistiques et numériques

Conditions générales

Présentation du projet

La ville d'Aubagne souhaite développer la lecture publique sur l'ensemble de son territoire. Favorisant ainsi les rencontres et partages autour du livre et du monde littéraire.

La direction de la Culture s'inscrit dans cette volonté et propose cet appel à projets afin de créer des cabanes à livres réparties sur le territoire.

Les cabanes à livres ont pour vocation la dépose de livres tout public et en bon état, que tout un chacun peut donner, mais également prendre sans condition. Les cabanes devront être équipées d'outils numériques permettant le partage d'informations (fonctionnement du médiabus par exemple) ou d'actions culturelles (balades contées, vidéos...).

Les lieux d'implantation sont des dessertes du médiabus : Pin Vert, Charrel, Place du 14 Juillet, Tourtelle, Valriant.

L'appel à projet concerne la conception des cabanes, le suivi de la fabrication et de l'installation. La fabrication et l'installation sont à la charge de la Ville d'Aubagne.

Par la suite, l'équipe du médiabus sera en charge du suivi des cabanes et des outils numériques.

Conditions de candidature

Domiciliation sur le territoire d'Aix-Marseille Métropole

Être éligible à recevoir des fonds publics (association, artisans, artistes-auteurs, auto-entrepreneurs)

Les critères de sélection :

- la qualité artistique, l'originalité, l'esthétisme du projet.
- la faisabilité d'installation et sécuritaire du projet,
- le volet numérique et la facilité de mise à jour,
- les médiums utilisés adaptés pour l'extérieur, résistants au temps, et respectueux de l'environnement, ne demandant pas de maintenance particulière
- la fabrication dans une entreprise du territoire,
- le budget maximal de mise en œuvre réaliste aux contraintes budgétaires des collectivités territoriales.

Montant de l'appel à projet

Le montant de l'appel à projet est de 5000 € pour la réflexion, la conception, le suivi de la fabrication et de l'installation. Le paiement se fera sur virement en 3 fois – 1000 € lors de l'annonce des lauréats, 1000 € après la remise du projet définitif, 3000 € après l'installation.

Cette somme comprend les défraiements de transport, d'hébergements et de repas.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une note d'intention sur le projet,
- les premières ébauches techniques,
- l'enveloppe budgétaire maximale comprenant le coût de production et d'installation,
- un CV et une présentation du candidat,
- un justificatif de domicile,
- un numéro de Siret / Siren,
- un RIB,
- le formulaire de candidature daté et signé.

Engagement du candidat

Après réception de la bourse, le candidat s'engage :

- à réaliser l'étude technique et budgétaire,
- à rechercher des prestataires (locaux) et à réaliser l'édition des devis (3 dès que possible par prestation),
- à suivre le processus de fabrication et d'installation,
- à être présent lors de l'inauguration.

Condition d'inéligibilités des projets

Proposition budgétaire de fabrication et d'installation trop onéreuse.
Non-respect des conditions de candidatures (domiciliation, statut juridique).
Non-respect des règles de sécurité d'installation dans l'espace public.
Dossier incomplet.
Délai de candidature dépassé.
Non-respect des critères de sélection.

Dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 4 octobre 2021
La procédure de dépôt de candidature est dématérialisée. Envoi à l'adresse mail suivante : service.culturel@aubagne.fr
Seuls les dossiers complets, envoyés avant la date limite de dépôt des dossiers, et répondant aux critères d'éligibilité seront présentés au jury.

Critères d'examen des dossiers

Le jury se réunira dans le courant du mois d'octobre.
Il est présidé par l'Adjoint au Maire, délégué à la Culture.
La date du jury sera communiquée par mail aux participants.
Le jury se réserve le droit de recevoir les candidat.e.s avant la délibération.
L'annonce du lauréat.e sera réalisée à l'issue des délibérations du jury sur le site de la Ville d'Aubagne.
Le ou la lauréat.e recevra pour notification une décision municipale d'attribution.

Référents / Accompagnement du ou de la lauréat.e

Service Partenariat Evènements culturels
Médiathèque d'Aubagne / Médiabus

Obligations des lauréats

Si le projet lauréat n'est pas rendu au 1^{er} juillet 2022 tout ou partie de la somme versée devra être rendue à la Ville d'Aubagne, sauf décision de prorogation exceptionnelle accordée par la Ville d'Aubagne.
Faire figurer sur tous support le logo de la Ville d'Aubagne, en respectant sa charte graphique, ainsi que la mention :
« **Projet lauréat de l'Appel à Projet Action Culturelle – Ville d'Aubagne – année 2021** » sur tous supports de communication (papier et/ou numérique) et documents en lien avec le projet primé. La Ville d'Aubagne fournira son logo officiel.
La livraison, installation et inauguration des cabanes est prévue avant fin 2023.

Composition du jury

Le jury est composé de :

- M. Philippe AMY, *Adjoint au Maire, délégué à la Culture, Président du Jury,*
- Mme Geneviève MORFIN, *Adjointe au Maire, déléguée au Patrimoine, aux Traditions et à Ville Lecture,*
- Directrice de la Culture ou son représentant,
- Responsable du service Partenariats Evènements Culturel ou son représentant,
- Responsable du Théâtre ou son représentant,
- Responsable du Centre d'Art ou son représentant,
- Responsable du Conservatoire ou son représentant,
- Responsable de la Médiathèque ou son représentant,
- Responsable du Village des Santons ou son représentant,

Les dossiers de candidature ainsi que les conditions générales sont à télécharger sur le site de la Ville ou peut être envoyé par mail par le service Partenariats Évènements culturels (uniquement sur demande)